

Liste des moyens et appareils (LiMA) Modifications pour le 1^{er} octobre 2022

2.2 Réglementation de la rémunération concernant la LiMA (art. 20 ss OPAS)

[...]

Si les moyens et appareils sont des produits relevant du champ d'application de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim; RS 812.213), ils doivent remplir les conditions de l'ODim (art. 23 OPAS) pour être mise sur le marché suisse. Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, division Dispositifs médicaux (Hallerstrasse 7, Case postale, CH-3012 Berne), est chargé d'exécuter l'ODim et de veiller à son application.

Si les moyens et appareils sont des produits alimentaires au sens de l'art. 2, let. d, de l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers (OBNP; RS 817.022.104) (Denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales, voir chapitre 3 OBNP), ils doivent respecter les conditions de l'OBNP pour être mis en circulation sur le marché suisse (art. 23 OPAS). Les cantons sont chargés d'exécuter l'OBNP et de veiller à son application.

[...]

Le MMR comprend la taxe à la valeur ajoutée (TVA). C'est le prix réel, TVA comprise (actuellement 7,7 %), qui est déterminant pour la facturation des produits relevant du champ d'application de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux. Ce taux est de 2,5 % pour les produits relevant de l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires destinées aux personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers.

[...]

4.1 Groupes de produits

Les moyens et appareils qui ne peuvent être utilisés ou appliqués que par le personnel soignant et non par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement ne figurent pas encore sur la LiMA dans la nouvelle catégorie C. Comme ces produits ne peuvent être utilisés ou appliqués que par des infirmiers/infirmières, seul le MMR soins s'applique. Pour la mise en œuvre de cette innovation, un délai transitoire de douze mois à compter de l'entrée en vigueur de la modification de la LAMal est prévu. Durant ce délai, ces moyens et appareils sont rémunérés selon le droit en vigueur, c.-à-d. par les trois agents payeurs: l'AQS, les assurés et les cantons

[...]

¹ Pas publiée dans le RO.

03. MOYENS D'APPLICATION

03.07 Matériel pour perfusion

03.07.01 Tubulure/système de perfusion

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
03.07.01.04.1		Tubulure à perfusion pour nutrition parentérale (y. c. filtre à particules et/ou filtre ultraviolet)	1 pièce	10.04	9.54	01.10.2022 01.10.2022	N S

03.07.08 Accessoires pour perfusion et/ou la nutrition entérale

Si l'utilisation est appelée à se prolonger, il est recommandé d'acheter le matériel.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
03.07.08.05.1	L	Pieds/porte-perfusion destinés à la perfusion ou à la nutrition entérale, achat Limitation: une seule remise par personne	1 pièce	189.22	Catégorie A	01.10.2022	N
03.07.08.05.2	L	Pieds/porte-perfusion destinés à la perfusion ou à la nutrition entérale, location Limitation: <ul style="list-style-type: none">• Location limitée à 180 jours• Remboursement seulement en cas de remise par un centre de remise au sens de l'art. 55 OAMal	location / jour	0.27	0.24	01.10.2022	N
03.07.08.06.1	L	Forfait pour la reprise, le nettoyage et la préparation du pied/porte-perfusion Limitation: <ul style="list-style-type: none">• Remboursement seulement en cas de remise par un centre de remise au sens de l'art. 55 OAMal• Remboursement unique de cette position pour une seule location au moment de la reprise• Cumulable avec la pos. 03.07.08.05.2	forfait	40.00	38.00	01.10.2022	N

03.07.09 Canules/aiguilles

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
03.07.09.18.1		Aiguille pour flacon de prélèvement	1 pièce	2.38	2.14	01.10.2022	N

03.07.15 Traitement par immunoglobulines à domicile

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
03.07.15.01.1		Adaptateur pour flacon	1 pièce	4.80	4.56	01.10.2022	N
03.07.15.02.1		Aide électrique au remplissage pour le traitement sous-cutané par immunoglobulines à domicile Limitation: 1 appareil tous les 5 ans	1 pièce	216.70	205.87	01.10.2022	N
03.07.15.03.1		2 kits de perfusion avec canule pour pompe à perfusion pour le traitement sous-cutané par immunoglobulines à domicile	1 pièce	18.50	17.58	01.10.2022	N
03.07.15.04.1		3 kits de perfusion avec canule pour pompe à perfusion pour le traitement sous-cutané par immunoglobulines à domicile	1 pièce	26.85	25.51	01.10.2022	N
03.07.15.05.1		4 kits de perfusion avec canule pour pompe à perfusion pour le traitement sous-cutané par immunoglobulines à domicile	1 pièce	36.10	34.30	01.10.2022	N

17. ARTICLES POUR TRAITEMENT COMPRESSIF

17.30.01d Système de compression à deux couches

Le système de compression à deux couches offre une compression thérapeutique confortable pour les patients et est facile d'utilisation. Il est disponible sous deux formes: en set (bande de compression souple et bande cohésive dans le même emballage) ou en bandes vendues séparément.

Limitations :

- Limitation sur la durée d'utilisation: fréquence de changement au minimum tous les trois jours
- Dans des cas spéciaux médicalement justifiées (ex.: œdème massif) il peut s'avérer nécessaire que des bandes soient utilisées en supplément. Celles-ci peuvent être vendues en surplus au besoin.

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
17.30.01.30.1	L	Système de compression à deux couches. Set d'au moins deux composants. Limitation: selon 17.30.01d	1 set		22.40	01.10.2022	N
17.30.01.31.1	L	Compression deux couches: 1 ^{re} couche (bande de compression souple). Composant individuel d'un système de compression 2 couches commercialisables. Limitation: selon 17.30.01d	1 pièce		10.35	01.10.2022	N
17.30.01.32.1	L	Compression deux couches: 2 ^e couche (bande cohésive). Composant individuel d'un système de compression 2 couches commercialisables. Limitation: selon 17.30.01d	1 pièce		15.50	01.10.2022	N

21. SYSTÈMES DE MESURE DES ÉTATS ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME

21.03 Diagnostic in vitro : réactifs et consommables pour analyses de sang

No pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
21.03.05.01.1		Lancettes de sécurité pour le prélèvement sanguin capillaire	1 pièce		0.23	01.10.2022	N
21.03.10.00.1		Aiguille pour le prélèvement sanguin veineux (sous vide)	1 pièce		0.32	01.10.2022	N
21.03.10.01.1		Aiguille de sécurité pour le prélèvement sanguin veineux (sous vide)	1 pièce		1.42	01.10.2022	N
21.03.10.02.1		Aiguille pour le prélèvement sanguin veineux (mécanique)	1 pièce		0.20	01.10.2022	N
21.03.10.03.1		Aiguille de sécurité pour le prélèvement sanguin veineux (mécanique)	1 pièce		0.29	01.10.2022	N
21.03.10.04.1		Aiguille à ailettes pour le prélèvement sanguin veineux (sous vide)	1 pièce		1.56	01.10.2022	N
21.03.10.05.1		Aiguille à ailettes de sécurité pour le prélèvement sanguin veineux (sous vide)	1 pièce		1.56	01.10.2022	N
21.03.10.06.1		Aiguille à ailettes pour le prélèvement sanguin veineux (mécanique)	1 pièce		0.49	01.10.2022	N
21.03.10.07.1		Aiguille à ailettes de sécurité pour le prélèvement sanguin veineux (mécanique)	1 pièce		0.66	01.10.2022	N
21.03.10.08.1		Adaptateur pour le prélèvement sanguin via un cathéter à port	1 pièce		0.35	01.10.2022	N

35. MATÉRIEL DE PANSEMENT

35.01 Pansements conventionnels sans composants agissant sur les plaies ou antibactériens

35.01.08 Accessoires pour fixation

35.01.08d Accessoires pour la fixation de pansements sur le pied, prêt à l'emploi

Accessoires prêt à l'emploi pour la fixation de pansements, avec velcro, à usage unique.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.01.08.30.1		Accessoires pour la fixation de pansement sur le pied, prêt à l'emploi	1 pièce	3.91	3.52	01.10.2022	N

35.01.08e Accessoires pour la fixation sous forme de vêtements

Dispositifs médicaux pour la fixation des pansements sous forme de vêtements (lavables): tee-shirts, pantalons, manchettes, casquettes/bonnets, chaussettes et gants

Limitations :

- Remboursement réservé aux personnes présentant une forme d'épidermolyse bulleuse (EB) diagnostiquée au plan médical
- Prescription uniquement par l'Hôpital pédiatrique universitaire de Zurich ou l'Hôpital universitaire de Berne. Si la prescription émane d'un autre centre, il convient de demander au préalable une garantie de prise en charge auprès de l'assureur-maladie, qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil.

En évaluation jusqu'au 31.12.2024

<i>N° pos.</i>	<i>L</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Quantité / Unité de mesure</i>	<i>MMR utilisation personnelle</i>	<i>MMR soins</i>	<i>Valable à partir du</i>	<i>Rév.</i>
35.01.08.35.1	L	Accessoires de fixation pour pansements sous forme de vêtements	forfait / an	1'000.00	950.00	01.10.2022	N

35.01.10b Pansements rapides, stériles

(y compris des dispositifs de fixation de canule ou de cathéter)

Pansements adhésifs avec coussinet, stériles, emballés individuellement.

35.05 Préparations/produits vulnérables hydroactifs sans composants agissant sur les plaies ou antibactériens

Les produits sont destinés à une prise en charge physiologique des plaies en milieu humide.

35.05.01 Coussinets vulnérables pour thérapie en milieu humide

<i>N° pos.</i>	<i>L</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Quantité / Unité de mesure</i>	<i>MMR utilisation personnelle</i>	<i>MMR soins</i>	<i>Valable à partir du</i>	<i>Rév.</i>
35.05.01.05.1		Coussinets vulnérables activés pour thérapie en milieu humide, stériles 8x14 cm ovale	1 pièce	8.11	7.30	01.10.2022	N
35.05.01.06.1		Coussinets vulnérables activés pour thérapie en milieu humide, stériles 15x15 cm	1 pièce	10.79	9.71	01.10.2022	N

35.05.05a Pansements réticulés et superabsorbants, stériles

Produits composés d'une combinaison de pansements superabsorbants et de pansements réticulés.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.05.05.10.1		Pansements superabsorbants et réticulés, stériles 7,5x7,5 cm	1 pièce	8.50	7.65	01.10.2022	N
35.05.05.11.1		Pansements superabsorbants et réticulés, stériles 10x10 cm	1 pièce	10.80	9.72	01.10.2022	N
35.05.05.12.1		Pansements superabsorbants et réticulés, stériles 10x20 cm	1 pièce	18.33	16.50	01.10.2022	N
35.05.05.13.1		Pansements superabsorbants et réticulés, stériles 20x20 cm	1 pièce	32.00	28.80	01.10.2022	N
35.05.05.14.1		Pansements superabsorbants et réticulés stériles 30x40 cm	1 pièce	51.93	46.74	01.10.2022	N

35.05.09 Hydrogels sans composants agissant sur les plaies

Les hydrogels sont principalement composés d'eau gélifiée – sans adjonction d'autres substances agissant sur les plaies – et appliqués pour l'hydratation.

35.05.09a Hydrogels, stériles

35.05.09b Gel pour les plaies avec agent conservateur

Les gels pour les plaies à base d'agent conservateur sont composés d'eau à laquelle a été ajouté un agent conservateur (polyhexanide, octenidine, hypochlorite). Ils ne sont pas destinés à un usage unique.

Limitations:

- Réservé aux plaies chroniques non infectées
- Durée maximale d'utilisation par plaie: 12 semaines
- Pas de remboursement de médicaments contenant des principes actifs (antiseptiques)

En évaluation jusqu'au 30.6.2023

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.05.09.10.1	L	Gel pour les plaies avec agent conservateur 25 g (ou ml) Minimum 20 g (ou ml)	1 pièce	19.00	17.10	01.10.2022	N
35.05.09.11.1	L	Gel pour les plaies avec agent conservateur 50 g (ou ml)	1 pièce	35.15	31.64	01.10.2022	N
35.05.09.12.1	L	Gel pour les plaies avec agent conservateur 250 g (ou ml)	1 pièce	102.00	91.80	01.10.2022	N

35.06 Préparations/produits hydroactifs pour les plaies avec antimicrobiens sans autre composant agissant sur les plaies

35.06.04 Pansements hydro polymères avec excipients antimicrobiens sans autre composant agissant sur les plaies, stériles

35.06.04a Pansements hydro polymères avec argent, stériles

Hydro polymères contenant de l'argent en tant qu'agent antimicrobien. Les hydro polymères sont des mousses de polyuréthane (PU) qui absorbent l'exsudat par capillarité et présentent une rétention limitée. Les produits disponibles ont différents types d'adhésif (polyacrylate, silicone, résines) et existent aussi sans adhésif. Cette position inclut aussi les hydro polymères sans revêtement (comblement des plaies, pansement de transfert).

Limitations:

- Utilisation réservée aux plaies infectées ou présentant une colonisation critique
- Durée d'utilisation max. de 30 jours pour tous les pansements contenant de l'argent (pos. 35.06.04a, 35.06.06a, 35.06.07a et 35.06.08a). Si l'utilisation est prolongée au-delà de 30 jours, prise en charge uniquement sur garantie préalable de l'assureur-maladie, qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.06.04.20.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 5x5 cm	1 pièce	6.97	6.27	01.10.2022	N
35.06.04.21.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 7,5x7,5 cm	1 pièce	7.81	7.03	01.10.2022	N
35.06.04.22.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 10x10 cm	1 pièce	12.78	11.50	01.10.2022	N
35.06.04.23.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 10x20 cm	1 pièce	19.35	17.42	01.10.2022	N
35.06.04.24.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 15x15 cm	1 pièce	29.81	26.83	01.10.2022	N
35.06.04.25.1	L	Pansements hydro polymères avec argent, stériles 20x20 cm	1 pièce	41.72	37.55	01.10.2022	N

35.06.06 Alginate, avec excipients antimicrobiens sans autre composant agissant sur les plaies, stérile

35.06.06a Alginate avec argent, stérile

Alginate contenant de l'argent en tant qu'agent antimicrobien. Les alginates se présentent sous la forme de compresses et tampons composés à 85-100 % de fibres d'alginate. Adjonction de carboxyméthylcellulose possible jusqu'à hauteur de 15 %. Les fibres fixent l'exsudat, les bactéries et les débris cellulaires. Un gel se forme à partir de l'alginate.

Limitations:

- Utilisation réservée aux plaies infectées ou présentant une colonisation critique. Durée d'utilisation max. de 30 jours pour tous les pansements contenant de l'argent (pos. 35.06.04a, 35.06.06a, 35.06.07a et 35.06.08a). Si l'utilisation est prolongée au-delà de 30 jours, prise en charge uniquement sur garantie préalable de l'assureur-maladie, qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.06.06.20.1	L	Pansements d'alginate avec argent, stériles 5x5 cm	1 pièce	5.25	4.73	01.10.2022	N
35.06.06.21.1	L	Pansements d'alginate avec argent, stériles 10x10 cm	1 pièce	13.76	12.38	01.10.2022	N
35.06.06.22.1	L	Pansements d'alginate avec argent, stériles 10x20 cm	1 pièce	22.34	20.11	01.10.2022	N
35.06.06.23.1	L	Pansements d'alginate avec argent, stériles 15x15 cm	1 pièce	26.21	23.59	01.10.2022	N
35.06.06.26.1	L	Pansements d'alginate avec argent, stériles tampons	1 pièce	25.40	22.86	01.10.2022	N

35.06.07 Pansements gélifiants à base de fibres, avec excipients antimicrobiens sans autre composant agissant sur les plaies, stériles

35.06.07a Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles

Pansements gélifiants à base de fibres, contenant de l'argent en tant qu'agent antimicrobien. Les pansements gélifiants à base de fibres sont des compresses et tampons composés de carboxyméthylcellulose, alcool de polyvinyle, polyacrylate, éthylsulfonate de cellulose ou d'un mélange de ces fibres. Les fibres captent l'exsudat, les bactéries et les débris cellulaires, ce qui conduit à la formation d'un gel. Les propriétés d'absorption verticale offrent une protection supplémentaire des berges de la plaie.

Limitations :

- Utilisation réservée aux plaies infectées ou présentant une colonisation critique
- Durée d'utilisation max. de 30 jours pour tous les pansements contenant de l'argent (pos. 35.06.04a, 35.06.06a, 35.06.07a et 35.06.08a). Si l'utilisation est prolongée au-delà de 30 jours, prise en charge uniquement sur garantie préalable de l'assureur-maladie, qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.06.07.20.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles 5x5 cm	1 pièce	7.24	6.52	01.10.2022	N
35.06.07.22.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles 10x10 cm	1 pièce	23.87	21.48	01.10.2022	N
35.06.07.24.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles 15x15 cm	1 pièce	41.00	36.90	01.10.2022	N
35.06.07.25.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles 20x20 cm	1 pièce	67.19	60.47	01.10.2022	N
35.06.07.26.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles 20x30 cm	1 pièce	62.70	56.43	01.10.2022	N
35.06.07.28.1	L	Pansements gélifiants avec argent à base de fibres, stériles tampons	1 pièce	20.66	18.60	01.10.2022	N

35.06.08 Pansements réticulés avec excipients antimicrobiens sans autre composant agissant sur les plaies, stériles

35.06.08a Pansements réticulés avec argent, stériles

Pansements réticulés contenant de l'argent en tant qu'agent antimicrobien. Les pansements réticulés sont des filets posés sur la plaie pour empêcher l'adhérence des produits vulnérables. Ils sont recouverts d'une couche de silicone ou de particules hydrocolloïdes ou en polyéthylène. À la différence des gazes grasses et des gazes enduites de pommade/onguent, la fonctionnalité de ces pansements est garantie plusieurs jours.

Limitations:

- Utilisation réservée aux plaies infectées ou présentant une colonisation critique
- Durée d'utilisation max. de 30 jours pour tous les pansements contenant de l'argent (pos. 35.06.04a, 35.06.06a, 35.06.07a et 35.06.08a). Si l'utilisation est prolongée au-delà de 30 jours, prise en charge uniquement sur garantie préalable de l'assureur-maladie, qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.06.08.01.1	L	Pansements réticulés avec argent, stériles 5x5 cm	1 pièce	7.63	6.87	01.10.2022	N
35.06.08.02.1	L	Pansements réticulés avec argent, stériles 10x10 cm	1 pièce	10.50	9.45	01.10.2022	N
35.06.08.03.1	L	Pansements réticulés avec argent, stériles 10x20 cm	1 pièce	33.05	29.75	01.10.2022	N
35.06.08.04.1	L	Pansements réticulés avec argent, stériles 15x15 cm	1 pièce	34.01	30.61	01.10.2022	N

35.10 Préparations/produits vulnérables hydro-actifs avec composants agissant sur les plaies et sans composants antimicrobiens.

35.10.03 Pansements hydro-polymères avec composants agissant sur les plaies sans composants antimicrobiens, stériles

35.10.03a Pansements hydro-polymères avec inhibiteurs de protéases, stériles

(adhésif, non adhésif, à adhérence douce)

Hydro-polymères contenant des composants agissant sur les plaies et ayant un effet inhibiteur sur les protéases.

Les pansements hydro-polymères sont des mousses de polyuréthane (PU) permettant la réduction des matrices de métalloprotéinases présentes en excès sur les plaies chroniques comme les ulcères de la jambe, escarres et ulcères du pied diabétique.

Limitation: utilisation max. de 90 jours pour l'ensemble des positions 35.10.03a, 35.10.05a et 35.10.08a

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.10.03.01.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles 5x5 cm	1 pièce	5.71	5.14	01.10.2022	N
35.10.03.02.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles 7,5x7,5 cm	1 pièce	7.22	6.50	01.10.2022	N
35.10.03.03.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles 10x10 cm	1 pièce	12.06	10.85	01.10.2022	N
35.10.03.04.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles 15x15 cm	1 pièce	21.65	19.49	01.10.2022	N
35.10.03.05.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles 15x20 cm	1 pièce	32.03	28.83	01.10.2022	N
35.10.03.06.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles forme particulière talon	1 pièce	33.39	30.05	01.10.2022	N
35.10.03.07.1	L	Pansements hydro polymères avec inhibiteur de protéases, stériles forme particulière sacrum	1 pièce	32.53	29.28	01.10.2022	N

35.10.05 Pansements superabsorbants avec composants agissant sur les plaies qui favorisent la cicatrisation des plaies sans composants antimicrobiens, stériles

35.10.05a Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles

Pansements superabsorbants permettant la réduction des matrices de métalloprotéinases présentes en excès sur les plaies chroniques comme les ulcères de la jambe, escarres et ulcères du pied diabétique.

La catégorie de pansements superabsorbants comprend des produits dont le noyau contient une forte proportion de polyacrylate de sodium. Ils sont capables de fixer une grande quantité d'exsudats, de bactéries et de débris cellulaires et les emprisonnent en toute sécurité. Ils se caractérisent par une capacité d'absorption très élevée et une très grande capacité de rétention, même sous compression.

Limitation: utilisation max. 90 jours pour l'ensemble des matériaux avec inhibiteur de protéases (pos. 35.10.03a, 35.10.05a et 35.10.08a)

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.10.05.01.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles 5x5 cm	1 pièce	5.71	5.14	01.10.2022	N
35.10.05.02.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles 7,5x7,5 cm	1 pièce	7.22	6.50	01.10.2022	N
35.10.05.03.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles 10x10 cm	1 pièce	12.06	10.85	01.10.2022	N
35.10.05.04.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles 15x15 cm	1 pièce	21.65	19.49	01.10.2022	N
35.10.05.05.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles 15x20 cm	1 pièce	31.99	28.79	01.10.2022	N
35.10.05.06.1	L	Pansements superabsorbants avec inhibiteur de protéases, stériles forme particulière sacrum	1 pièce	32.59	29.33	01.10.2022	N

35.10.08 Pansements avec composants agissant sur les plaies et sans composant antimicrobien, stériles

35.10.08a Pansements réticulés, avec inhibiteur de protéases, stériles

(Excipients: silicone, hydrocolloïde, polyéthylène)

Pansements réticulés avec inhibiteur de protéases, stériles. Il s'agit de filets posés sur la plaie pour empêcher l'adhérence des produits vulnérables. Ils sont recouverts d'une couche de silicone ou de particules hydrocolloïdes ou en polyéthylène. À la différence des gazes grasses et enduites de pommade/onguent, la fonctionnalité de ces pansements est garantie plusieurs jours. Utilisation pour des plaies chroniques comme les ulcères de la jambe, escarres et ulcères du pied diabétique.

Limitation: utilisation max. 90 jours pour l'ensemble des matériaux avec inhibiteur de protéases (pos.35.10.03a, 35.10.05a et 35.10.08a)

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.10.08.01.1	L	Pansements réticulés avec inhibiteur de protéases, stériles 5x5 cm	1 pièce	5.49	4.94	01.10.2022	N
35.10.08.02.1	L	Pansements réticulés avec inhibiteur de protéases, stériles 10x10 cm	1 pièce	7.22	6.50	01.10.2022	N
35.10.08.03.1	L	Pansements réticulés avec inhibiteur de protéases, stériles 15x20 cm	1 pièce	10.45	9.41	01.10.2022	N

35.11 Systèmes de traitement des plaies par pression négative

35.11.01 Systèmes de traitement des plaies par pression négative, systèmes réutilisables

Cette thérapie permet de traiter des plaies aiguës et chroniques par l'application locale d'une pression plus faible que la pression atmosphérique.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.11.01.01.2	L	Systèmes de traitement des plaies par pression négative, systèmes réutilisables incluant le matériel du système (ex.: réservoir, tuyau, sac de transport, pansement). Également inclus: la reprise de l'appareil, son nettoyage, sa remise en service, l'entretien y compris le matériel d'entretien, le remplacement d'appareils défectueux et la ligne d'assistance technique. Limitation: location max. 30 jours. Pour une utilisation au-delà de 30 jours, prise en charge uniquement sur garantie préalable de l'assureur-maladie qui prend en compte la recommandation du médecin-conseil.	location / jour		63.14	01.10.2022	N

35.20 Protection des berges de la plaie

Limitations:

- Utilisation réservée aux plaies suintantes afin de les protéger de la macération.
- Ne pas associer à l'utilisation de pansements hydratants.
- Pas de remboursement en cas d'utilisation pour la protection contre des lésions liées à des adhérences ou des frottements.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.20.01.01.1	L	Protection des berges de la plaie par les siloxanes, applicateur stérile, 1 ml Ne pas associer au chapitre 15 et aux pos. 29.01.01.00.1 et 31.20.00.01.1	1 pièce	2.20	1.98	01.10.2022	N
35.20.01.02.1	L	Protection des berges de la plaie par les siloxanes, applicateur stérile, 3 ml Ne pas associer au 15 et aux pos. 29.01.01.00.1 et 31.20.00.01.1	1 pièce	3.46	3.12	01.10.2022	N

35.30 Asticothérapies

Asticots vivants stériles du genre *Lucilia sericata* pour le traitement des plaies chroniques

Poches de soin individuelles prêtes à l'emploi contenant 5-10 asticots/cm², à usage unique

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
35.30.01.00.1		Asticothérapie, prête à l'emploi, poches de soin Asticots par cm ²	pro cm ²		12.78	01.10.2022	N
35.30.01.10.1		Coûts de transport forfaitaires (express) pour asticothérapie	par livraison		24.50	01.10.2022	N

99. DIVERS

99.02 Aides en cas de dysphagie

99.02.01 Épaississant pour boissons et aliments en cas de dysphagie

Une portion correspond à la quantité permettant d'obtenir la consistance de niveau 2 selon l'IDDSI (International Dysphagia Diet Standardisation Initiative) pour 200 ml d'eau.

En évaluation jusqu'au 31.12.2024

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.02.01.01.1		Épaississant en cas de dysphagie	1 portion	0.60	0.54	01.10.2022	N

99.12 Solution de nettoyage des plaies

Solution de nettoyage des plaies avec agent conservateur (polyhexanide, hypochlorure, octénidine). Elles ne sont pas destinées à un usage unique.

Limitations:

- Réservé aux plaies chroniques non infectées
- Durée max. d'utilisation par plaie: 12 semaines
- Pas de remboursement de médicaments contenant un principe actif (antiseptique)

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.12.03.00.1	L	Solution de nettoyage des plaies Min.: 250 ml	1 pièce	15.40	13.86	01.10.2022	N
99.12.04.00.1	L	Solution de nettoyage des plaies 500 ml	1 pièce	19.32	17.39	01.10.2022	N
99.12.05.00.1	L	Solution de nettoyage des plaies 1000 ml	1 pièce	32.00	28.80	01.10.2022	N

99.20 Aide au retrait de pansements

99.20.01 Dissolvant d'adhésifs médicaux à base de silicone

Limitation: seulement pour l'indication de l'épidermolyse bulleuse

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.20.01.00.1	L	Dissolvant d'adhésifs médicaux à base de silicone Spray, 50ml Limitation: Non cumulable avec les positions 29.01.01.00.1 et 31.20.00.01.1	1 pièce	22.63	20.37	01.10.2022	N
99.20.01.01.1	L	Dissolvant d'adhésifs médicaux à base de silicone Lingette Limitation: Non cumulable avec les positions 29.01.01.00.1 et 31.20.00.01.1	1 pièce	1.35	Catégorie A	01.10.2022	N

99.30 Kits jetables

Les produits mentionnés correspondent au contenu minimal du kit. Celui-ci peut renfermer d'autres composants, mais qui ne peuvent être facturés séparément.

99.30.02 Kits de sonde vésicale

Ces produits sont réservés à la mise en place stérile d'une sonde.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.30.02.01.1 45.13.08.00.1	L	Set minimal pour la préparation du site d'insertion de la sonde; Kit de sonde vésicale, stérile, sans désinfectant et sans lubrifiant Comprend au minimum: Compresses/des tampons et une alèse stérile Limitation: pour le sondage stérile (sondage à usage unique intermittent ou mise en place d'une sonde à demeure).	1 pièce	2.55	2.17	01.04.2019 01.10.2021 01.10.2022	N P C
99.30.02.02.1 45.13.08.04.4	L	Set complet pour la préparation du site d'insertion de la sonde. Kit de sonde vésicale incluant un lubrifiant, stérile Comprend en plus au minimum: Compresses/tampons, champ, Lubrifiant, seringue d'eau distillée/glycérine pour bloquer la sonde	1 pièce	19.30	16.41	01.04.2019 01.10.2021 01.10.2022	N P C

		Limitation: pour le sondage stérile (mise en place d'une sonde à demeure)					
--	--	---	--	--	--	--	--

99.30.03 Kits avec compresses fendues, stériles

Kit à usage unique comprenant des compresses fendues utilisées pour relier les sites d'insertion de sondage/drainage. La compresse non fendue sert à recouvrir finalement l'ensemble.

<i>N° pos.</i>	<i>L</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Quantité / Unité de mesure</i>	<i>MMR utilisation personnelle</i>	<i>MMR soins</i>	<i>Valable à partir du</i>	<i>Rév.</i>
99.30.03.01.1	L	Kit de compresses fendues, stérile Contient au min.: Compresses fendues, compresse/tampon Limitation: remboursement réservé à la jonction des sites d'insertion de sondage/drainage	1 set	0.69	0.62	01.10.2022	N

99.30.04 Kits de traitement

Kits destinés au traitement des plaies ou des fistules.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.30.04.01.1	L	Kits de traitement simples, stériles Contient au min.: Compresse/tampon, 2 pinces en plastique, champ, récipient (ou emballage pouvant servir de récipient) Limitation: remboursement réservé au traitement des plaies et des fistules	1 set	2.55	2.30	01.10.2022	N

99.30.06 Kits de perfusion, stériles

Kit de perfusion, stérile, pour la pose d'une canule à demeure et l'administration de solutions de perfusion, avec la possibilité de rincer l'accès veineux ou d'injecter des médicaments.

N° pos.	L	Dénomination	Quantité / Unité de mesure	MMR utilisation personnelle	MMR soins	Valable à partir du	Rév.
99.30.06.02.1	L	Kit de perfusion, stérile Contient au min.: Champ, compresse/tampon, seringue, canule, cathéter veineux à demeure, instructions de perfusion, robinet 3 voies, gants d'examen stériles Limitation : remboursement limité à l'administration d'une perfusion à l'aide d'une canule veineuse à demeure	1 set		19.85	01.10.2022	N

99.31 Instruments/accessoires jetables

<i>N° pos.</i>	<i>L</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Quantité / Unité de mesure</i>	<i>MMR utilisation personnelle</i>	<i>MMR soins</i>	<i>Valable à partir du</i>	<i>Rév.</i>
99.31.01.01.1		Cotons-tiges, stériles Non utilisables avec 31.10 et 31.20	1 pièce	0.17	0.15	01.10.2022	N
99.31.03.01.1		Canule à bouton jetable, stérile	1 pièce	3.09	2.78	01.10.2022	N
99.31.04.01.1		Ciseaux jetables, métal, stériles	1 pièce	3.88	3.49	01.10.2022	N
99.31.05.01.1		Pince jetable, plastique, stérile	1 pièce	0.54	0.49	01.10.2022	N
99.31.05.02.1		Pince jetable, métal, stérile	1 pièce	2.92	2.63	01.10.2022	N
99.31.07.01.1	L	Curette annulaire, stérile Limitation: montant maximal de remboursement pour l'auto-application: remboursement réservé aux personnes atteintes d'épidermolyse bulleuse (EB)	1 pièce	5.39	4.85	01.10.2022	N
99.31.08.01.1		Coupe-fil, stérile	1 pièce		0.60	01.10.2022	N
99.31.09.01.1		Pince ôte-agrafe, stérile	1 pièce		2.30	01.10.2022	N